



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER
DE PRESSE

Présentation du bilan 2022 de la délinquance en Vendée

Vendredi 17 février 2023

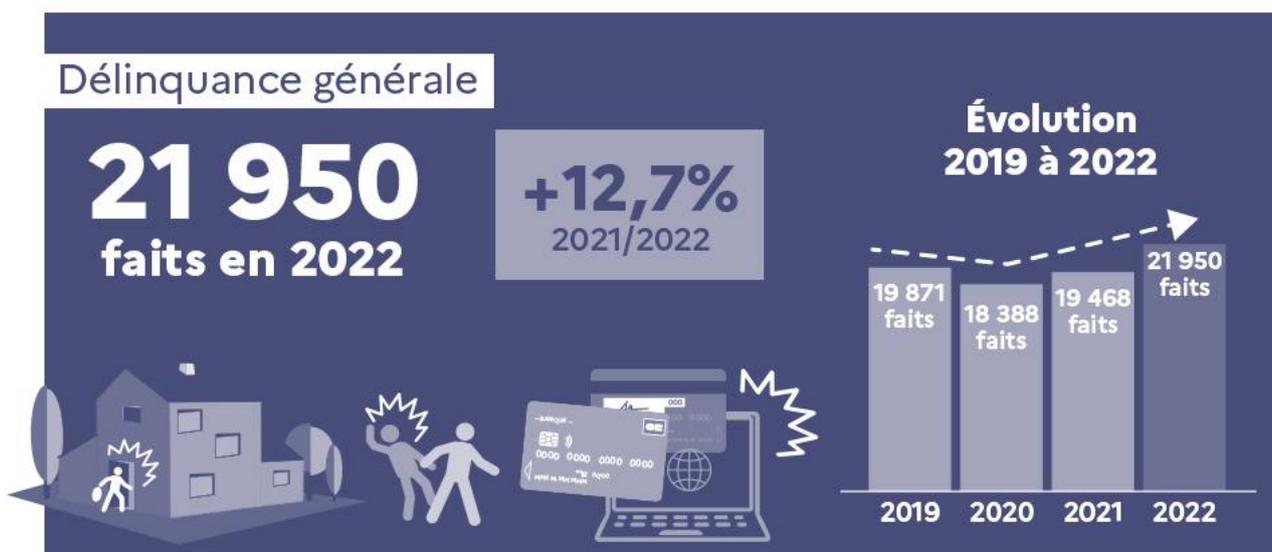
DOSSIER DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 17 février 2023

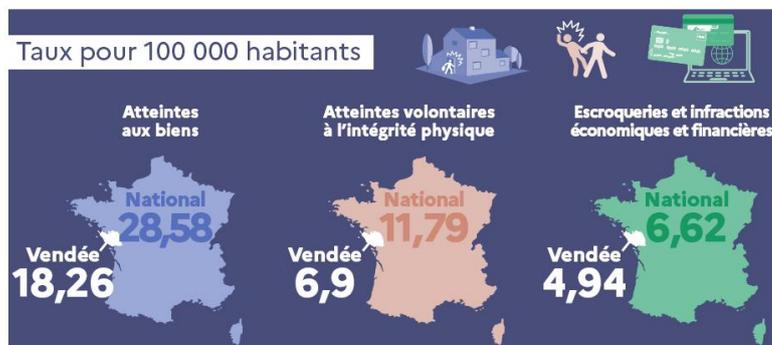
Bilan 2022 de la délinquance en Vendée

Le département connaît une évolution de la délinquance comparable à celle enregistrée au niveau national, soit une hausse de 12,7% pour un total de 21 950 faits (2 482 faits supplémentaires par rapport à 2021).

L'évolution de la délinquance est essentiellement portée par la forte augmentation des atteintes aux biens (+ 22,53%), particulièrement les cambriolages de logements et les vols d'accessoires sur véhicules, ainsi que par les victimes de violences sexuelles (+ 17,95%) et conjugales (+ 4,22%) tandis que les escroqueries, les infractions économiques et financières diminuent par rapport à 2021 (- 67 faits ; - 1,96%).



La Vendée reste un département moins marqué par les phénomènes de délinquance que la moyenne nationale sur l'ensemble des agrégats.



Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16
 Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

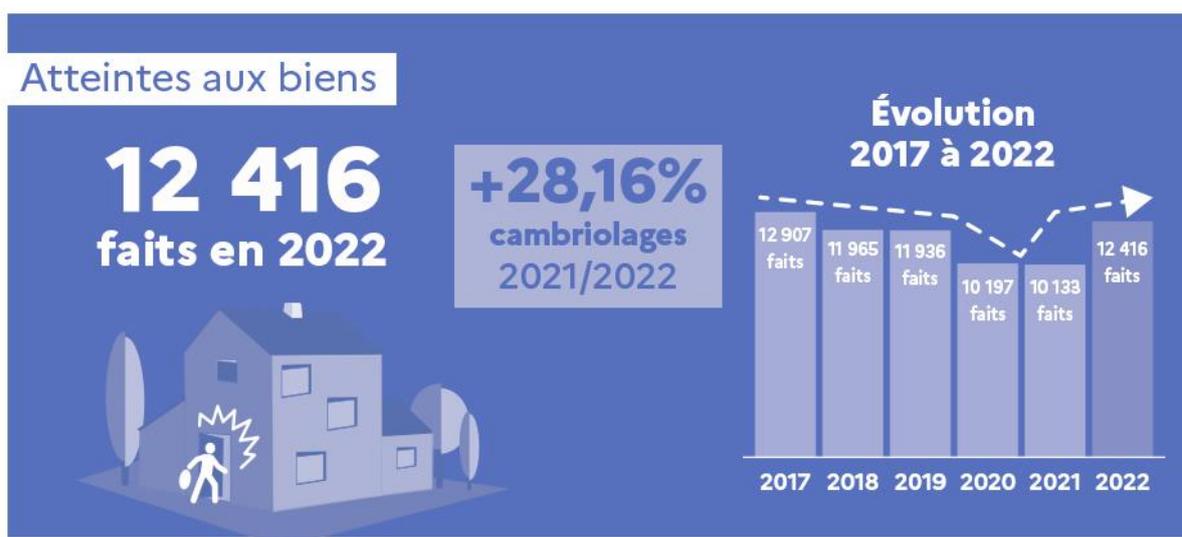
www.vendee.gouv.fr - [@PrefetVendee](https://www.instagram.com/PrefetVendee) - [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) - [@prefetvendee](https://www.twitter.com/prefetvendee)

29 rue Delille
 85000 La Roche-sur-Yon

Les atteintes aux biens sont marquées par une forte hausse des vols liés aux véhicules à moteur et aux cambriolages de logement

Comme au niveau national, les atteintes aux biens connaissent une augmentation marquée (+ 22,53 %) : 12 416 faits ont été constatés en 2022 contre 10 133 en 2021 (+ 2 283 faits). Ces chiffres inversent la courbe descendante enregistrée depuis les 5 dernières années.

Le taux départemental reste néanmoins sous le seuil national (18,26 faits pour 1 000 habitants en Vendée contre 28,58 faits au niveau national).



Les cambriolages augmentent de + 579 faits (+ 28,16 %) dont les logements (+ 370 faits ; + 35,5 %).

Si la hausse des cambriolages dans les locaux commerciaux et les entreprises augmentent dans une moindre mesure, il est constaté une augmentation appuyée des faits de vols sans violence de 42,7% par rapport à l'année 2021.

Les vols liés à l'automobile connaissent une progression importante (+ 510 faits ; + 21,7 %), particulièrement les vols d'accessoires sur véhicules (+ 341 faits ; + 68,9 %). La négligence des propriétaires laissant dans les véhicules trop d'objets de valeurs et de documents est relevée.

La réponse des services enquêteurs engagés aux côtés des victimes produit des effets avec un taux d'élucidation en augmentation de + 22,6 % concernant la résolution des vols liés aux véhicules à moteur contre + 7,8 % au niveau national.

Les pré-plaintes en ligne par Internet ont favorisé la saisine de la Police Nationale en ce qui concerne des délits mineurs comme les dégradations ou les vols sans mode opératoire identifié.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr - [@PrefetVendee](https://www.instagram.com/PrefetVendee) - [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) - [@prefetvendee](https://www.youtube.com/channel/UC...)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon

Concernant les vols sans violence sur les personnes, ils retrouvent leur niveau d'avant crise (+ 26,15 % soit + 2 161 faits). Malgré tout, l'indicateur reste bien en dessous du taux national, (15,33 faits pour 1 000 habitants en Vendée contre 23,78 au national).

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique poursuivent leurs progressions comme constaté depuis plus de 5 ans mais leur évolution est plus nuancée

L'évolution de l'agrégat reste contenue: il connaît une légère hausse de + 4,01 % (+ 181 faits) contrairement aux fortes augmentations enregistrées en 2020 et 2021.

Les atteintes à l'intégrité physique restent néanmoins largement sous le taux national (taux départemental de 6,9 faits pour 1000 habitants en Vendée, contre un taux national de 11,79 pour 1 000 habitants).



Le nombre de victimes déclarées de violences intrafamiliales continue sa progression (2 042 faits soit + 18,10 %) mais dans une moindre mesure que l'évolution enregistrée en 2022 (+ 24,30 %).

Afin d'apporter une réponse adaptée aux femmes victimes de violences conjugales, les permanences d'aide aux victimes restent mobilisées au sein des commissariats et des brigades de gendarmerie de Vendée. La Maison de Protection des Familles dédiée à l'appui des unités territoriales de la gendarmerie apporte aussi une solution de soutien, de suivi et de protection des victimes les plus sensibles.

Par ailleurs, la progression des AVIP est toujours portée par les violences physiques non crapuleuses en augmentation régulière avec 102 faits (+ 3,71 % en 2022 ; + 20,67 % depuis 2019), loin cependant de la tendance nationale (+13,1 %) et les violences avec coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans et plus (+5,9 % contre +15,1 % au niveau national). Les violences sexuelles (+ 17,95 % ; + 133 faits, après + 30,22 % en 2021) qui subissent encore une très forte augmentation.

Service départemental de la communication interministérielle

Cette évolution peut s'expliquer par la libération de la parole et le développement des prises en charges proposés par les acteurs sociaux et judiciaires pour encourager la dénonciation des délits (accueil des victimes de violences intrafamiliales, facilitation des dépôts de plainte, intervenants sociaux en commissariat, accompagnement associatif dans l'aide aux victimes).

La mobilisation des forces de sécurité et des acteurs sociaux est entière pour favoriser une réponse aidante auprès des victimes et lutter contre les violences intra-familiales (développement des hébergements d'éviction de conjoints violents, déploiement des bracelets anti rapprochement, mise en œuvre des téléphones graves dangers).

La réponse des services enquêteurs auprès de cette population vulnérable s'illustre par un taux élevé d'élucidation des violences sexuelles (+77,7% en 2022 contre 69,4% au niveau National).

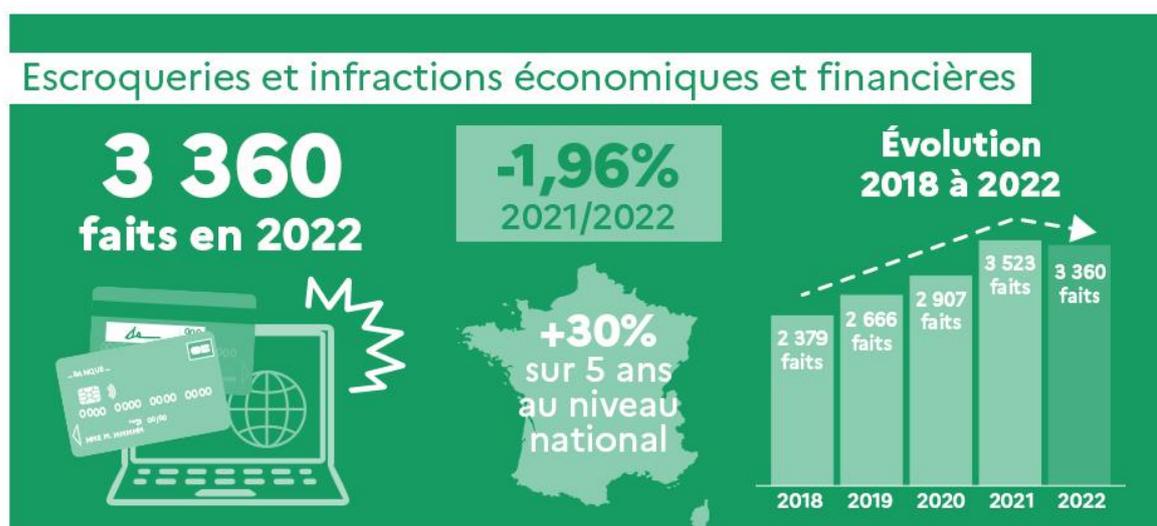
De bons chiffres sont en revanche enregistrés en Vendée dans les homicides (y compris coups et blessures volontaires suivis de mort) (-50% ; 4 faits en 2022) ainsi que dans les menaces et chantages en recul (-6,35% ; -58).

Les escroqueries et les infractions économiques et financières

Les infractions économiques et financières connaissent un léger repli (3 360 faits ; -1,96%) alors que l'indicateur avait connu une progression de +21,19% en 2021 avec 3 523 faits. Plus de la moitié des faits répertoriés sont commis via internet.

Cette tendance résulte du bon investissement des forces de sécurité intérieures dans le domaine de la lutte contre la cybercriminalité et la prévention déployée en direction de la population et des acteurs économiques.

Cette mobilisation porte ses fruits grâce notamment aux multiples actions de sensibilisation menées en direction des entreprises.



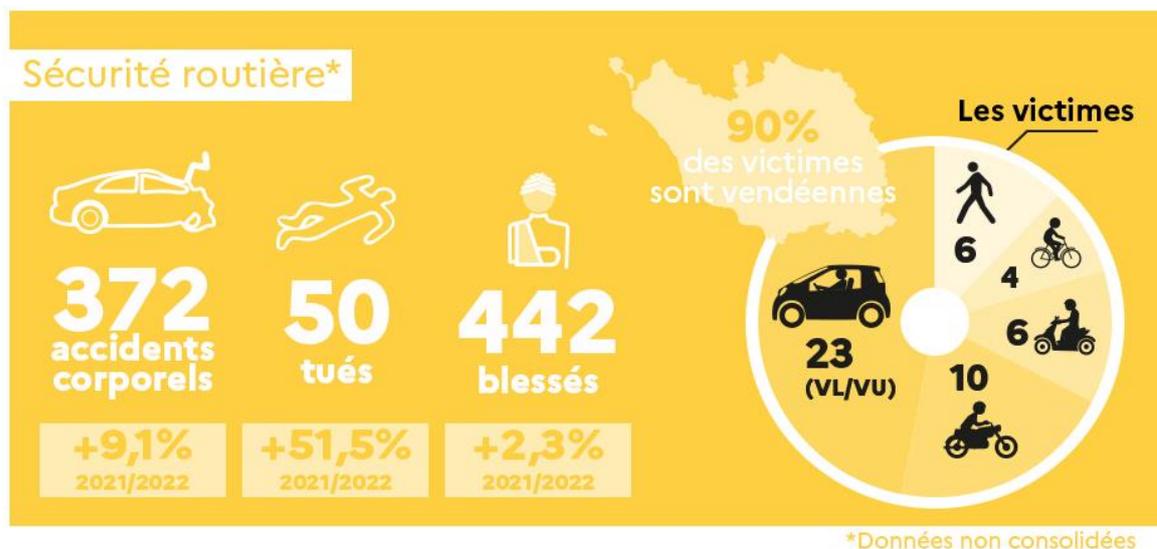
Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

 www.vendee.gouv.fr -  @PrefetVendee -  @PrefetVendee -  prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon

Bilan de la sécurité routière : 50 tués en 2022

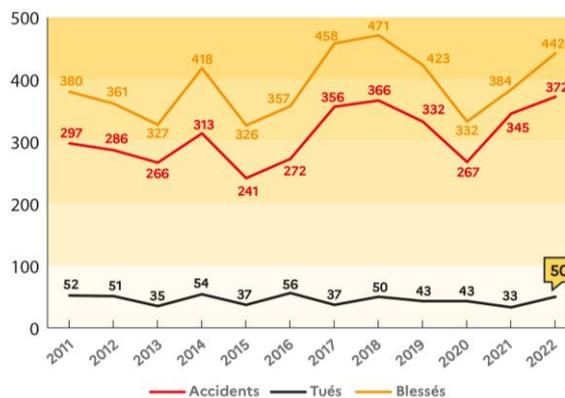


Le bilan 2022 des morts liées à l'insécurité routière marque une dégradation de la situation par rapport aux trois années précédentes avec 50 victimes en 2022, contre 33 en 2021 et 43 en 2020.

Il s'agit à 80 % d'hommes, âgés en moyenne de 47 ans et 9 mois, vendéens à 90 % et responsables dans 74 % des cas. Les causes principales sont d'ordre comportemental : vitesse excessive (30 %) et alcool (34 %). La majorité des accidents a lieu en dehors des zones urbaines (84 %), en journée et en fin de semaine.

Sur l'année 2022, 372 accidents corporels (+9,1%) sont recensés, 442 blessés (+2,3 %) dont 251 hospitalisés (+0,8 %).

2 561 suspensions de permis de conduire ont été réalisées (-2 % par rapport à 2021), dont 1 076 pour conduite sous l'emprise de stupéfiants (-5,5 %), 979 pour alcoolémie (stable) et 494 pour excès de vitesse (+3 %). Le nombre d'éthylotests antidémarrage (EAD) installés s'élève à 292 (+20,2 %)



Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
🌐 www.vendee.gouv.fr - 📧 @PrefetVendee - 📺 @PrefetVendee - 📷 @prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon

Afin d'annoncer une mobilisation générale sur ce thème, une commission départementale de la sécurité routière plénière élargie se réunira le 28 février 2023. Elle sera l'occasion d'élaborer le document général d'orientation 2023-2027. Au-delà des grands enjeux définis nationalement, ce document permettra de rappeler les engagements de chacun (élus locaux, associations, Parquets, forces de l'ordre...) et formalisera la coordination des différents acteurs de la prévention.

Au titre de la sensibilisation, le bureau de la sécurité routière a organisé, en 2022, de nombreuses actions :

- journées de sensibilisation à la conduite motocycliste, journées reprises de guidon ;
- sensibilisation autour de la réglementation pour les utilisateurs de cyclomoteurs lors de contrôles avec un curvomètre ;
- sensibilisation à la conduite d'engins agricoles pour les élèves en apprentissage ;
- sensibilisation des utilisateurs d'engins de déplacement personnel motorisé (EDPM) : trottinettes électriques, gyropodes, hoverboards), comme les autres usagers, doivent appliquer les règles du code de la route qui garantissent leur sécurité et celle des autres.

La préfecture met en œuvre la « maison de la sécurité routière itinérante ». Ce camion avec remorque aménagée repose sur l'idée que la sensibilisation routière doit aller à la rencontre des usagers de la route. Accessible aux personnes à mobilité réduite, cette maison itinérante va à la rencontre :

- des jeunes dans les établissements ;
- du public dans les communes ;
- des salariés dans les entreprises ;
- des seniors par la mise en place d'actions de recyclages théoriques et pratiques ;
- des victimes et de leur famille, des permanences seront tenues au sein des communes par des associations de victimes.

Service départemental de la communication interministérielle